

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

QUI PEUT ÊTRE ÉLECTEUR ?

Il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

A noter : Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office. Les fichiers permettant cette inscription pouvant toutefois être incomplets, il est préférable de se renseigner auprès de la mairie pour vérifier son inscription.

COMMENT S'INSCRIRE ?

En se rendant à la Mairie avec les pièces suivantes :

- formulaire d'inscription disponible en Mairie ou en ligne (<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1367.xhtml>)
- une pièce d'identité prouvant la nationalité française
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois

QUAND S'INSCRIRE ?

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2011, il faut donc s'inscrire avant le **31 décembre 2010**.